

Communiqué de presse

Loire Atlantique

Cabinet du président

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – CS 94109
44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr - www.loire-atlantique.fr

Contacts presse :

- Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
- Gweltas Morice : 02 40 99 16 68
- Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45

Nantes, le 30 juin 2016

Le Département et les élus du littoral lancent une démarche collective

Face au défi littoral, le Département de Loire-Atlantique mobilise les élus

Philippe Grosvalet, président du Département de Loire-Atlantique, a mené, en 2014, la mission nationale « Mer et Littoral » pour le compte de l'Assemblée des Départements de France. 144 propositions d'actions concrètes ont été présentées pour accompagner les stratégies d'intervention des 31 Départements côtiers, pour faire de la mer et du littoral des atouts pour le développement des territoires. A l'issue de ces travaux, **un constat s'est imposé en Loire-Atlantique : il est nécessaire d'instaurer un dialogue soutenu et continu entre les collectivités, pour saisir toutes les opportunités qu'offrent la mer et le littoral à notre département.**

Philippe Grosvalet et Françoise Haméon, vice-présidente déléguée au tourisme, mer et littoral, les ont donc invités à se réunir ce jeudi 30 juin à Pornichet pour amorcer une nouvelle étape dans la préparation de l'avenir du littoral « loiratlantien ». **Une vingtaine d'élus du littoral** représentant des communes ou intercommunalités se sont rassemblés pour un temps d'échange dédié aux spécificités de cet espace.

Penser le littoral différemment

Très convoité, le littoral de Loire-Atlantique concentre de **nombreux atouts** qui le mettent parfois en péril. Le littoral est un **espace de vie, dynamique**, aux nombreuses facettes. La mission Mer et Littoral a permis de traiter de manière **transversale** des **nombreuses actions d'ores et déjà mises en œuvre par les Départements** en faveur de la biodiversité, l'habitat, le foncier, l'urbanisme, le tourisme, les transports, les infrastructures, l'emploi.

De leur côté, les élus locaux sont les premiers concernés, les premiers à faire face, souvent seuls et avec des moyens financiers et techniques limités, aux tempêtes, pollutions maritimes, marées d'algues vertes, à l'attractivité de leurs territoires, au vieillissement de leurs populations...

La mission Mer et Littoral de l'Assemblée des Départements de France, conduite par **Philippe Grosvalet**, a permis de **clarifier les besoins**, de cerner **les enjeux** et de proposer **des moyens d'action** pour préserver les habitants et les ressources côtières.

Pour Philippe Grosvalet, « Le littoral mérite toute notre attention »

Parce qu'il est à la fois un **atout** et une **contrainte**, et constitue en cela un formidable défi, **le littoral mérite toute l'attention des élus**. La mer et le littoral constituent d'incontestables leviers de développement (humain, économique et social) encore peu exploités au regard des ressources disponibles. Néanmoins, le littoral est aujourd'hui soumis à une double vague : l'une venue de la terre, démographique (liée à la forte attractivité littorale), et l'autre venue de la mer, physique avec l'élévation du niveau de la mer.

Alors que le littoral de Loire-Atlantique présente la deuxième agglomération du département, tout le long de la côte, du Nord au Sud, force est de constater le morcellement de son organisation politique : 18 communes, 5 intercommunalités et 3 SCOTS. Aussi, pour relever le défi littoral, il apparaît aujourd'hui nécessaire de se réunir pour avancer collectivement.

Concrètement, les collectivités font déjà beaucoup de choses ensemble pour et sur le littoral en matière de **nautisme, d'activité de pêche (SEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance...)**, de **protection des terres agricoles et naturelles** (avec notamment les Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains – PEAN - de Guérande/La Turballe et de Saint-Nazaire Nord, des acquisitions de salines dans les marais salants de Guérande par le Département en coopération avec CAP Atlantique) mais aussi en matière de **développement économique** et de **transition énergétique** avec l'accueil des énergies marines renouvelables.

Philippe Grosvalet précise : « **Pour que la mer et le littoral demeurent des espaces de liberté, d'opportunité, il y a nécessité d'une action publique forte, collective, articulant chacun des niveaux de collectivités, chacun dans ses compétences**. C'est la proposition que je fais aujourd'hui aux élus du littoral : lancer ensemble une démarche pour **échanger, partager nos préoccupations**, pour faire de notre littoral un levier puissant au service du développement de la Loire-Atlantique. »

